



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 15938

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le développement du marché des télécommunications. Il l'interroge plus particulièrement sur la stratégie d'EDF qui souhaite développer une offre de téléphonie longue distance grâce à l'utilisation de son réseau national de télécommunications. EDF serait effectivement en mesure de transmettre des données numériques le long des fils électriques par l'acheminement de celles-ci vers un transformateur qui sont alors transmises par le réseau basse tension. Cette technologie baptisée Digital Power Line (DPL) autoriserait un débit quinze fois plus rapide que les technologies classiques. Dans un contexte où la consommation d'électricité atteint sa maturité, ce nouveau marché offre à l'électricien un nouveau marché à fort potentiel de croissance. Toutefois, il n'est pas certain que les conditions d'accès de l'électricien au marché des télécommunications soient identiques à celles des actuels opérateurs de télécommunications. C'est pourquoi, il lui demande si l'arrivée d'EDF sur le marché des télécommunications est conforme à la jurisprudence du Conseil d'Etat relative à la diversification des activités de l'électricien français et surtout si l'ART est compétente pour réguler la téléphonie et la circulation de données numériques sur les fils électriques.

Texte de la réponse

La technologie dénommée « Digital Power Ligne » (DPL), destinée à permettre la transmission de données numériques sur le réseau électrique à basse tension, est actuellement à l'essai dans différents pays. Il semble prématuré de tirer des conclusions définitives de la comparaison de cette technologie avec les technologies déjà éprouvées. En ce qui concerne plus particulièrement Electricité de France, la question de son intervention se heurte, en l'état des textes, au principe de spécialité qui régit l'établissement public.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15938

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3354

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5595